

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2008

PRESENTS : MM. BOYER – CUVILLIER –MERCIER - BRUEZ – WIART – FOULET – CARPENTIER– THUIN – LEROUGE - LAUDE

Mmes CACHEUX – BRANCART – COQUART – CATTIAUX

ABSENTE EXCUSEE : Mme DEREGNAUCOURT

1) Centre aéré février 2008 :

L'assemblée décide de maintenir le tarif appliqué en 2007 à savoir :

- 3 € 20 / jour pour les enfants demeurant à Bourlon y compris pour les enfants demeurant à Bourlon mais dont les grands parents habitent Bourlon.

- 6 € 40 / jour pour les enfants de l'extérieur

- 1 € 50 / jour pour la garderie (uniquement le matin à partir de 8 heures)

- 3 € 70 le repas à la cantine

2) Eaux pluviales rue des Minières :

- Le Maire informe l'assemblée qu'il s'est rendu sur place en compagnie de M. Bourchaint'homme de la DDE afin que celui-ci présente une solution au problème d'inondation récurrent en cas d'orage.

3) Demande de subvention par la chambre des métiers :

Avis favorable au versement d'une subvention de 25 euros pour un apprenti (demeurant à Bourlon) en stage de formation.

4) Admission de nouvelles communes au SIDEN et au SIAN :

L'assemblée émet un avis favorable aux adhésions des communes suivantes :

- Clety – Oisy le Verger – Sauchy Cauchy – Bayenghem les Eperlecques (62)
- St Vaast en Cambrésis – Seranvillers – Forenville (59)

5) Secrétariat de Mairie :

Considérant la charge de travail actuelle, l'assemblée émet un avis favorable à l'emploi à plein temps de Mme Thorez du 21 janvier au 29 février prochain.

6) Sanitaires école primaire Victor Hugo :

Considérant la remise du ou des dossiers aux entreprises pour consultation, l'assemblée adopte le principe de faire payer celles qui n'auront pas donné suite. Le coût sera déterminé suivant le prix qui sera facturé par l'entreprise de reprographie.

7) Contrat d'accompagnement dans l'emploi :

Le Maire informa l'assemblée du renouvellement pour un an des deux contrats (Melle Huygue et M. Carron).

8) Sécurité passage face à la Mairie, la Poste et l'Ecole :

Présentation d'un devis de la SARL Europortails relatifs à la pose de barrières de sécurité.

9) Cérémonie commémorative de la libération de Bourlon :

A la demande de M. le Maire, l'association Mémoire et Patrimoine s'est engagée à organiser la cérémonie relative à la commémoration de la libération de Bourlon en septembre prochain. Elle présente à cet effet un état estimatif des dépenses à engager. L'assemblée émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 3 380 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Luc BOYER